

► ADRESSES ET NOMS DE RUES : N'OUBLIEZ PAS LE CODE POSTAL

Cherbourg-en-Cotentin sera-t-elle un méli-mélo de rues portant les mêmes noms ? Non. On ne se perd pas aujourd'hui entre les rues homonymes de Tourlaville ou d'Equedreville-Hainneville et on ne s'y perdra pas demain. Pourquoi ? Parce que les communes déléguées gardent leur nom. La création de Cherbourg-en-Cotentin n'a pas pour effet de faire disparaître d'un trait de plume des siècles d'histoire.

Les cinq communes continuent d'exister, conservent leurs particularismes... et leurs noms. Et leurs habitants gardent la même adresse.

Et pour le courrier ? Depuis 1972, la France compte environ 6000 codes postaux pour... 36.000 communes. La bonne distribution du courrier ne repose donc pas sur le nom des communes mais sur un maillage de codes postaux, correspondant à des zones de distribution du courrier. La Commune Nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a fait le choix de conserver ses six codes postaux :

- 50100 pour Cherbourg-Octeville,
- 50130 pour Octeville,
- 50120 pour Equedreville-Hainneville,
- 50470 pour La Glacerie,
- 50460 pour Querqueville,
- 50110 pour Tourlaville.

Elle ne diffère pas en cela de nombreuses villes françaises qui ont plusieurs codes postaux. Il suffit donc de rédiger votre adresse correctement (voir l'illustration) et le courrier arrivera normalement. Comme avant.

Le groupe de travail en charge de ce sujet a également collaboré avec les services de secours pour que la nouvelle organisation territoriale ne perturbe pas leurs habitudes et garantisse la bonne orientation des équipes d'intervention.

Reste la question des GPS : les consignes seront transmises aux opérateurs afin que les données soient mises à jour. Lorsque vous rechercherez la rue du Général Leclerc, à Cherbourg-en-Cotentin, l'appareil vous interrogera sur l'une des cinq localisations possibles : Cherbourg-Octeville, Tourlaville, Equedreville-Hainneville, La Glacerie ou Querqueville. Il suffira de choisir le nom de la bonne commune pour que le système de guidage vous mène à la bonne adresse. Comme avant.



- 1 **Identité du destinataire** : civilité, titre ou qualité + prénom et nom
- 2 **Complément d'identification du destinataire ou du point de remise** : numéro d'appartement ou de boîte aux lettres, escalier, couloir, étage
- 3 **Complément d'identification du point géographique** : entrée, tour, immeuble, bâtiment, résidence...
- 4 **Numéro et libellé de la voie**
- 5 **Service particulier de distribution si existant** (ex. : poste restante, boîte postale...) + **Commune déléguée**
- 6 **Code postal et localité de destination**